



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HUET Michel, HENRY Hélène, JOSSAUME Virginie, JOURDAN René, LEHOUSSU Jean-Pierre, MALHERBE Claude, MARION Jean-Louis, PICOT Brigitte.

Absente excusée : Mme POTIER-HANTRAYE Claire qui donne procuration à M. BOUGON Hervé

Absent : M. DELISLE Yves

Secrétaire de séance : M. JOURDAN René

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE LA PAIRIERIE

M. HUET informe le conseil municipal que le permis d'aménager a été accordé pour le lotissement de la Pairierie et que son affichage a fait l'objet d'un contrôle par huissier de justice. Les fouilles archéologiques doivent commencer le 13 mars pour une durée d'environ une semaine. M. HUET doit rencontrer la société Orange pour régler le problème du câble téléphonique sur la route du Bocage.

Le dossier de consultation des entreprises a été lancé, l'ouverture des plis aura lieu le 17 mars prochain. M. HUET informe le conseil municipal que des parcelles sont déjà réservées et propose des critères pour permettre aux jeunes, notamment de la commune, de pouvoir acquérir des terrains à des prix attractifs pour une première opération. Les critères proposés sont les suivants :

- Attestation sur l'honneur pour la première acquisition ;
- Ouverture du chantier dans les 12 mois après signature ;
- Le terrain ne pourra pas être revendu à nu. (sauf cas de force majeure, revente obligatoire à la commune) ;
- Plan de financement ;
- Critères de revenus. Seuils : plafond de revenus tels que définis pour les prêts à taux zéro, année N-2 ;
- Commission pour validation du dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à l'attribution de ces critères.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC(EDF)

M. le Maire rappelle que :

L'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ouvre droit à une redevance d'occupation du domaine public.

Le volume de la population installée sur la commune étant de moins de 2 000 habitants,

Il propose au conseil :

- d'instituer la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- de fixer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu soit 200 euros;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de chantier provisoire au taux maximum prévu soit 10% de la RODP (concerne que les chantiers sur les ouvrages de distribution électrique).

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- sollicite le versement de la RODP au titre de l'exercice 2017 et des suivants ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

TRAVAUX EGLISE

Mme BAILLIEUX-HENRY soumet l'avant-projet définitif de M. GRISEL, architecte, qui a été adopté en comité technique et en comité de pilotage. Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet mais émet une réserve s'agissant des pieux à moules pour le jardin du souvenir.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Mme BAILLIEUX-HENRY informe le conseil municipal que, lors de sa séance du 24 novembre 2016, il a délibéré et accepté l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 50 €.

Ce montant correspondait à une cotisation pour 2016 concernant les communes de moins de 1000 habitants.

Il est en conséquence demandé au conseil municipal d'autoriser d'adhérer pour 2017 pour un montant de cotisation annuelle correspondant à une commune comprise entre 1 000 et 2 000 habitants s'élevant à 120 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

La convention tripartite sera signée prochainement.

PIERRES EN LUMIERES

Mme BAILLIEUX-HENRY informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la mise en valeur du patrimoine lors de la manifestation « Pierres en lumières » organisée par le Conseil Départemental de la Manche et la Fondation du Patrimoine le samedi 20 mai prochain, nous avons inscrit comme l'an passé, notre église Saint-Vigor dans la liste des monuments visitables.

L'Association pour la Restauration et la Sauvegarde du Patrimoine Bricquais participera à cette manifestation et assurera la permanence à l'église de 21h00 à minuit. A cette occasion, la toile marouflée de l'église sera mise en valeur; M. HAY président de l'ARSPB commentera cet ouvrage unique dans la Manche, dans une ambiance musicale.

Vous êtes tous invités à venir découvrir notre église sous son manteau de lumière.

TOILETTES DE LA CALE

M.HUET informe le conseil municipal que le dossier de consultation des entreprises a été lancé, l'ouverture des plis aura lieu le 9 mars. La commission sécurité et la commission accessibilité doivent faire une visite prochainement.

PLU INTERCOMMUNAL

M. le Maire informe le conseil municipal que la validation de la charte de gouvernance établie par Granville Terre et Mer est reportée au prochain conseil.

VENTE DE BOIS

Dix lots de bois ont été mis en vente lors du conseil précédent, plusieurs offres ont été reçues pour chacun des lots, le conseil municipal retient l'offre la mieux disante pour chacun des lots :

Lot 1 :M. Bois

Lot 2 : M. Bois

Lot 3 : M Hamelin

Lot 4 : M Hamelin

Lot 5 :M. Lecarpentier

Lot 6 : M. Philippe

Lot 7 :M. Hamelin

Lot 8 :M. Philippe

Lot 9 : M. Lecarpentier

Lot 10 : M. Bois

CHEMIN DU BOIS

Lors du conseil municipal du 2 février dernier, M. le Maire a rappelé l'historique de la fermeture du « chemin du bois ». Il a demandé à chaque membre du conseil municipal de se rendre sur place afin que chacun évalue la nécessité ou pas de ré-ouvrir ce chemin à la circulation.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de régulariser une situation administrative non légalement aboutie lors du mandat précédent.

M. le Maire demande que par vote à bulletin secret soit apportées les réponses aux deux questions suivantes :

Vote n°1 :

Doit-on ré-ouvrir le chemin du bois à la circulation en sens unique des véhicules légers ?

Le conseil municipal avec 9 voix contre et 5 voix pour décide de ne pas ré-ouvrir le chemin du bois à la circulation en sens unique des véhicules légers.

Vote n°2 :

Dans l'éventualité d'une fermeture définitive de ce chemin, doit-on tolérer le passage d'un chariot élévateur, selon les règles du Code de la Route, de l'entreprise MAINE, pour se rendre de leur garage à la zone conchylicole ?

Le conseil municipal avec 12 voix pour et 2 voix contre décide de tolérer le passage d'un chariot élévateur de l'entreprise MAINE selon les règles du Code de la Route, pour se rendre de leur garage à la zone conchylicole.

QUESTIONS DIVERSES

Déplacement du PR10

Lors de la construction du réseau d'assainissement de la commune il a été positionné un poste de relèvement contre le pignon de la propriété de Madame AUVRAY au N° 23 route du village de l'Isle.

Après avoir reçu de nombreuses plaintes de locataires indiquant que cette pompe entraînait des nuisances sonores sur l'habitation et après avoir mis en œuvre de nombreuses solutions pour réduire voir éliminer ces nuisances, il s'avère que la seule solution consiste à déplacer ce poste afin de l'isoler de l'habitation.

Afin de réaliser cette opération, une étude de faisabilité est nécessaire.

M. le Maire rend compte des trois devis établis par les sociétés SA2E, PRYTECH et SAFEGE et demande au conseil municipal de choisir l'une de ces sociétés pour l'étude de faisabilité pour le déplacement et le redimensionnement du poste de refoulement N°10.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la société SA2E pour un montant de 1 895 € HT.

Dématérialisation

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes administratifs et de l'adhésion à la plateforme Actes, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de recourir à la transmission des actes par la voie électronique ;
- de signer une convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;
- de signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat afin de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la « collectivité » télétransmis au « représentant de l'Etat » dans le département ;
- de recourir à Manche Numérique pour l'opérateur de transmission.

Vœux de soutien au « Manifeste des maires de France »

Le conseil municipal avec 13 voix pour et une abstention (M. MARION) décide de soutenir le manifeste de l'AMF.

Panneau électronique « option des marées »

M. le Maire informe le conseil municipal que la société Centaure-systems qui gère le panneau électronique propose de mettre les horaires des marées sur le panneau pour un montant de 375 € HT/an. Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable à cette proposition.

Rejet des eaux

M. le Maire rappelle aux personnes qui sont aux SPANC qui souhaitent installer une micro station, qu'il ne sera toléré aucun rejet au ruisseau.

Pavillon bleu

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une seconde demande a été déposée pour obtenir le Pavillon bleu, mais qu'il a fait l'objet d'un refus car il n'existe pas de tri d'au moins 3 matériaux à moins de 100 mètres de la plage.

RD 20

M. MARION rappelle qu'un crédit d'heures avait été voté avec le conseil départemental pour une assistance technique aux collectivités. Une étude a donc été réalisée pour l'aménagement de la RD 20 notamment par la mise en place d'un plateau ralentisseur à l'entrée du lotissement de la Pairierie.

Demande d'occupation domaine public

M. Le Maire fait lecture d'un courrier qu'il a reçu pour une demande afin de célébrer une cérémonie dans les dunes, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner un avis défavorable à cette demande.

Bilan de mi-mandat

M. le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur le bilan de mi-mandat qui sera fait lors du conseil du mois de mai.

PERMANENCE DE MARS

Samedi 11 mars 2017: Mme HENRY Hélène et M. BOSQUET Patrick
Samedi 18 mars 2017 : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle et Mme PICOT Brigitte
Samedi 25 mars 2017 : M. MARION Jean-Louis et Mme GUITTON Sandrine
Samedi 1^{er} avril 2017 : M. HUET Michel et M. MALHERBE Claude

CLEP (Commission locale d'eau potable)

M. LEHOSSU fait le compte rendu de la 1^{ère} réunion de la CLEP.

Commission Granville Terre et Mer

Mme GUITTON Sandrine fait le compte rendu de la commission déchets et fourrière animale.